

Un épisode de la Guerre de Cent Ans :

PHILIPPE DE MEZIERES,
CAPITAINE DE BLÉRANCOURT DANS LES ANNÉES 1350

Le testament de Philippe de Mézières, daté de 1370 et conservé aux Archives de l'Etat à Venise, atteste que dans les années 1350 ce célèbre personnage du XIV^e siècle tint pendant quelque temps le château de Blérancourt dans l'Aisne. C'est pourquoi l'on voudrait évoquer ici brièvement cet homme hors du commun, et surtout rapporter le témoignage que dans ce même testament il nous a laissé sur son action en tant que capitaine de Blérancourt.

La carrière de Philippe de Mézières fut assurément brillante, et son destin étonnant : ce chevalier de petite noblesse fut le conseiller tour à tour de plusieurs souverains et sans doute le principal héraut de l'idée de Croisade au XIV^e siècle, et ce laïc eut un indéniable rayonnement spirituel par son action et quelque peu aussi par ses écrits (1). Né probablement en 1327 à Mézières-en-Santerre dans l'Amiénois, ce Picard ne tarda pas à s'élever dans la société et ne devint rien moins que chancelier du roi Lusignan Pierre 1^{er} de Chypre (1361-1369), proche du pape Grégoire XI à Avignon (1372), enfin conseiller du roi de France Charles V (1373-1380), avant de se retirer pour les vingt-cinq dernières années de sa vie dans un monastère, celui des Célestins de Paris (1380-1405). Toute sa vie, cet homme profondément croyant fut un ardent promoteur de la Croisade, quoiqu'il n'ait en définitive réussi qu'à organiser, avec son roi Pierre 1^{er}, l'expédition victorieuse mais sans lendemain d'Alexandrie (1365) ; le nouvel ordre de chevalerie qu'il voulait créer, celui de la Passion du Christ, n'a finalement jamais vu le jour en dépit des efforts qu'il déploya soixante ans durant. Mais, homme d'action, Philippe de Mézières fut aussi un écrivain : c'est dans sa retraite monastique qu'il écrivit l'essentiel d'une œuvre littéraire assez abondante (17 textes conservés) qui fait de lui un écrivain non négligeable du XIV^e siècle. Projets de Croisade, désir d'une réforme spirituelle et morale de la Chrétienté, culte de la Passion et dévotion mariale, sont les thèmes qui reviennent constamment dans ses écrits.

(1) Sur Philippe de Mézières, on consultera en premier lieu : N. Iorga : *Philippe de Mézières (1327-1405) et la Croisade au XIV^e siècle*, Paris, 1896, et O. Caudron : "La spiritualité d'un chrétien du XIV^e siècle : Philippe de Mézières (1327 ? - 1405)", dans les *Positions des thèses* de l'Ecole des chartes, Paris, 1983.

Si Philippe de MÉZIÈRES ne mourut qu'en 1405 au terme d'une longue vie, il avait toutefois testé dès 1370 alors qu'il résidait à Venise après l'assassinat de son maître le roi de Chypre. Ce testament, d'ailleurs autographe, est d'un grand intérêt pour mieux connaître l'existence de l'homme (2), et notamment il nous apprend que Philippe de MÉZIÈRES occupa un temps la fonction de capitaine de Blérancourt face aux Anglais. A quelle date ceci ? Le document malheureusement ne le précise pas, mais nous savons que c'est en 1348 ou 1349 que Philippe de MÉZIÈRES revint de son premier séjour en Orient (3) ; qu'en 1349, il est localisé à Avignon ; que de 1354 à 1357, il combat les Anglais en Normandie et en Berry (4) ; qu'enfin en 1361 au plus tard il regagne Chypre pour servir le nouveau roi Pierre de LUSIGNAN.

Ces divers repères chronologiques nous obligent à situer le séjour de Philippe de MÉZIÈRES à Blérancourt soit au début soit à la fin de la décennie 1350 : il est pour l'instant impossible de préciser davantage, tout comme on ignore le moment exact où le chevalier picard a suivi des études à l'université de Paris (vers 1350 ?) (5).

Quoi qu'il en soit, si dans son testament Philippe de MÉZIÈRES rappelle qu'il commanda le château de Blérancourt, c'est qu'il prévoit des legs pour trois églises de la région, celles de Saint-Pierre de Camelin (6), de Brétigny (7) et d'*Ocans* (8), auxquelles il avait autrefois porté dommage. Craignant en effet que les Anglais ne s'appuient sur le fort clocher de l'église de Camelin, Philippe de MÉZIÈRES avait fait le premier fortifier cette église ; mais les Anglais l'avaient attaquée et en avaient brûlé la nef, sans toutefois pouvoir prendre le clocher. Quant à l'église de Brétigny, Philippe de MÉZIÈRES en avait fait détruire la toiture du clocher pour éviter pareillement que les Anglais ne la fortifiassent. Enfin, l'ancien capitaine de Blérancourt demande que l'on restitue un cheval, ou son prix, à l'église d'*Ocans*, près de Noyon. Pour l'exécution de ces trois legs, il faudra s'adresser à ses parents qui habitent Noyon ou les alentours et notamment son neveu Pierre de Pont-l'Évêque (9).

Un tel document, édité ici pour le passage qui nous intéresse, est utile quant à l'histoire de Blérancourt, de Camelin, de Brétigny et des églises de ces deux dernières localités. Il constitue également un bon témoignage de l'utilisation militaire des édifices religieux au cours des conflits des siècles passés, et notamment pendant la guerre dite de Cent Ans.

(2) Le testament de Philippe de Mézières est conservé à l'Archivio di Stato de Venise sous la cote : Notarile, Testamenti (R. de Caresinis), B. 483, n° 33. Il a été partiellement et très mal édité par Iorga dans le *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale*, 8 (1921), p. 119-140. L'édition que l'on trouvera plus loin du passage qui nous intéresse ici a été revue et corrigée d'après l'original.

(3) Cf Iorga : *Philippe de Mézières...*, p. 88-94.

(4) Testament, fol. 6 V° ; Iorga : *op. cit.*, p. 95-96 ;

P.-C. Timbal (dir.) : *La Guerre de Cent Ans à travers les registres du Parlement (1337-1369)*, Paris, 1961, p. 68-70.

(5) Cf. O. Caudron : "Philippe de Mézières étudiant à l'université de Paris", dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 139 (1981), p. 245-246.

- (6) Camelin-et-le-Fresne, canton de Coucy, Aisne.
(7) Brétigny, canton de Noyon, Oise.
(8) S'agit-il d'Ourscamps (commune de Chiry-Ourscamps, canton de Ribécourt, Oise) ?
(9) Pont-l'Evêque, canton de Noyon, Oise. -Il s'agit sans doute d'un frère d'Égide de Pont-l'Evêque, chanoine de Saint-Amé de Douai, et de Philippe de Pont-l'Evêque, chanoine de Laon vers les années 1378-1396 (cf. H. Millet : *Les Chanoines du chapitre cathédral de Laon (1272-1412)*, Rome, 1982, p. 518), tous deux mentionnés comme légataires dans le testament de Philippe de Mézières. - Un autre neveu encore du chancelier de Chypre, Jean de Mézières, reçut une prébende à Saint-Géry de Cambrai, puis à Amiens, avant d'entrer au chapitre de Noyon ; mais ce chanoine était si mauvais prêtre que son oncle lui adressa en 1381 une "épître" destinée à le ramener dans le droit chemin (cf. N. Iorga : "L'Epître de Philippe de Mézières à son neveu", dans le *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale*, 8 (1921), p. 27-40).

PIÉCE JUSTIFICATIVE

Orig. : Venise, Archivio di Stato, Notarile, Testamenti (R. de Caresinis), B. 483, n° 33.

"... (fol. 7) Item temporibus retroactis ego, Philippus de Maseriis, prosequendo (1) guerras Francie, deffendendo patriam propriam, munivi ac manu forti, Deo auxiliante, tenui contra Anglicos, inimicos regni Francie, quoddam castrum in territorio domini de Chouchi seu Couchi, vocatum Blerencourt; inter civitatem Noviomensem et civitatem Suessionensem, cui castro de Blerencourt vicina erat quedam ecclesia habens turrim fortissimam et aptissimam ad receptaculum Anglicorum in destructionem patrie, vocata ecclesia sancti Petri de Cameli. Ego autem illotunc digne timens non modicum periculum michi et toti patrie imminere, formidans ne Angli dictam ecclesiam intrarent, tenerent et fortificarent, ipsam vero ecclesiam prius incepi fortificare et de gente mea ipsam munire; unde satis cito postea, antequam sufficienter fortificaretur, Angli potentes ecclesiam obsiderunt, debellaverunt et vi navem seu corpus ecclesie combusserunt; turrim autem ecclesie fortiter debellantes, gente mea deffidente, optinere minime valuerunt, inde recedentes.

Unde ego, cancellarius (2), de destructione prelibate ecclesie tactus dolore intrincecus, pro reparacione, decoracione seu augmentatione ipsius ecclesie ordinavi, ordino et volo dari .C. florini semel tantum ita tamen quod predicti floreni ponantur in manibus aliquorum virorum predicte ville de Cameli Deum timencium per consilium et ordinacionem sanioris partis hominum predicte ville de Cameli, tam nobilium quam aliorum, per quod quidem consilium et ordinem pretacti floreni expendantur ut supra dictum est ad honorem Dei, beati Petri ejusque sue ecclesie.

(1) Lire : *prosequendo*.

(2) Jusqu'à la fin de sa vie, Philippe de Mézières a gardé le titre de chancelier de Chypre.

Item simili modo volo et ordino dari .L. floreni pro reparacione aut copertura seu refactione tecti turris ecclesie de Bretengni distantis a civitate Noviomensi per .II. leucas vel circiter, quod quidem tectum ecclesie predicte tempore ut supra feci destruere, timens eciam ne Anglii eamdem ecclesiam occasione turris sicut supra fortificarent. Si autem campanile seu turris prelibata reverenter et sufficienter esset recoperta, volo et ordino quod predicti floreni .L. expendantur in reparacione, decoracione seu augmentacione predicte ecclesie de Bretengni per manus et consilium sicut supra dictum est de ecclesia de Cameli.

(*Ajouté en 1371* : Spero in Domino quod completa sunt supradicta istius pagine et, si non, compleantur, Deo auxiliante (3).)

Item volo et ordino quod, in casu quod frater meus seu cognatus bone memorie nobilis vir Johannes de Ponteepiscopi non restituisset vel restitui fecisset ecclesie de Ocans juxta Noviomensem civitatem unum equum grisum monoculum aut precium secundum ordinem eidem Johanni de Ponteepiscopi datum per me, tali commissione per dictum Johannem cognatum meum obmissa, volo et ordino dari eidem ecclesie de Ocans pro restitucione equi pretacti. XX. floreni. Per Petrum de Ponteepiscopi, nepotem meum ac filium Johannis bone memorie, et Agnetem, sororem ejusdem Petri, scietur utrum equus predictus restitutus fuerit aut non.

Pro execucione autem solucionis pecunie ecclesiarum supradictarum et equi vocabitur in adjutorium et consilium predictus Petrus de Ponteepiscopi, nepos meus, aut in absencia sua aliquem (sic) fratrum suorum et Hurtaut de Sarmaises (4), ex parte uxoris sue consanguineus meus germanus. Ipsi autem dirigere poterunt et dirigenegocium pretactum ad votum meum, clemencia Dei ac bonitate consedente (5) ; predicti vero omnes invenientur in civitate Noviomensi vel satis prope..."

(3) En 1371, Philippe de Mézières a revu, modifié et complété son testament. Le souhait qu'il émet ici à cette date prouve que dès après avoir rédigé ses dernières volontés en 1370, il a cherché à en exécuter ou faire exécuter les clauses. Il est donc quasi certain que les trois églises légataires ont effectivement reçu de son vivant les sommes d'argent que leur destinait l'ancien capitaine de Blérancourt.

(4) Sermaize, canton de Guiscard, Oise.

(5) Lire : *concedente*.

TRADUCTION

“Dans le passé, moi, Philippe de MÉZIÈRES, participant au conflit qui se déroulait en France et défendant ma propre patrie, j'ai fortifié et avec l'aide de Dieu j'ai tenu fermement contre les Anglais, ennemis du royaume de France, un château sis dans la seigneurie de Coucy, entre la cité de Noyon et celle de Soissons, et appelé Blérancourt. Proche de cette forteresse était une église, Saint-Pierre de Camelin, dotée d'une tour très solide qui pouvait fournir aux

Anglais un excellent repaire, au grand péril de la patrie. Aussi, craignant à juste titre qu'un réel danger ne vienne me menacer et ne menace la patrie tout entière, redoutant que les Anglais ne s'introduisent dans cette église, qu'ils ne la tiennent et ne la fortifient, je me mis préventivement à renforcer l'édifice et à y installer mes hommes. Peu de temps après, avant que le bâtiment n'ait pu être suffisamment fortifié, les Anglais investirent l'église en force, il la prirent d'assaut et en incendièrent la nef. Ils attaquèrent aussi avec vigueur la tour de l'église, que défendaient mes hommes, mais ils ne purent s'en rendre maîtres et ils abandonnèrent alors le terrain.

C'est pourquoi, moi, chancelier, éprouvant de la douleur du fait de la destruction de cette église, je donne cent florins pour la restauration, la décoration ou l'agrandissement du bâtiment. Cet argent devra être remis entre les mains de quelques habitants de Camelin qui craignent Dieu ; la partie la plus saine de la population, nobles et autres, choisira ces hommes et déterminera la façon dont seront dépensés les florins pour l'honneur de Dieu, de saint Pierre et de son église.

De même, je donne cinquante florins pour la restauration, la couverture ou la réfection du toit de la tour de l'église de Brétigny, à deux lieues ou environ de Noyon. J'ai fait détruire, toujours à la même époque, cette toiture car je craignais là aussi que les Anglais ne fortifient l'église en profitant de sa tour. Si celle-ci a été correctement et suffisamment recouverte, je veux que les cinquante florins soient dépensés pour la restauration, la décoration ou l'agrandissement de l'église de Brétigny, suivant la même procédure qu'il a été dit pour l'église de Camelin.

(Ajouté en 1371 : j'espère en Dieu que les dispositions contenues plus haut dans cette page ont été exécutées ; sinon, qu'elles le soient, avec l'aide de Dieu).

Au cas où mon frère et parent de bonne mémoire, noble homme Jean de Pont-l'Evêque, n'aurait pas restitué ou fait restituer à l'église d'Ocans, près de Noyon, un cheval gris borgne ou le prix équivalent suivant l'ordre que je lui ai donné et qu'il aurait oublié, je donne à l'église d'Ocans vingt florins comme prix de la restitution de ce cheval. On saura par Pierre de Pont-l'Evêque, mon neveu et le fils de Jean de bonne mémoire, et par Agnès, sœur de Pierre, si le cheval a été ou non restitué.

Pour exécuter ces dispositions financières relatives aux églises et au cheval, on demandera aide et conseil à mon neveu Pierre de Pont-l'Evêque ou, en son absence, à l'un de ses frères et à Hurtaut de Sermaize, mon cousin germain par sa femme. Ils mèneront l'affaire conformément à mes désirs, avec le consentement de la clémence et de la bonté divines. On les trouvera tous à Noyon ou aux environs".

Olivier CAUDRON
Archiviste paléographe.